

RCS : ANNECY  
Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 01071  
Numéro SIREN : 534 064 589  
Nom ou dénomination : 2A BTP

Ce dépôt a été enregistré le 10/11/2020 sous le numéro de dépôt B2020/012644

Date : 10/11/2020

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

n° de dépôt : **B2020/012644**  
n° de gestion : **2011B01071**  
n° SIREN : **534 064 589 RCS Annecy**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Annecy certifie avoir procédé le 10/11/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

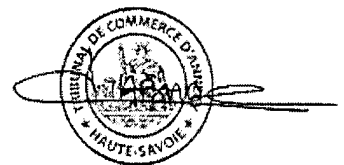
**2A BTP - Sté par actions simplifiée**  
**80 Chemin des Martinets 74150 SAINT-EUSEBE France**

**date de clôture : 31/12/2019**

**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

Concernant les évènements RCS suivants :  
**DCA**

**Pièce :** Documents comptables prévus par la législation en vigueur



AB|G-7401/T-DEPOT-  
ACTE/I-870220

Désignation de l'entreprise SAS 2A BTP Néant  \*

Adresse de l'entreprise 80 CHEMIN DES MARTINETS 74150 ST EUSEBE

Numéro SIRET \* 

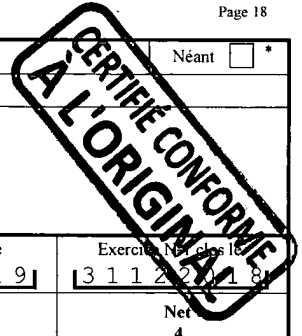
5	3	4	0	6	4	5	8	9	0	0	0	1	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Durée de l'exercice en nombre de mois \* 

1	2
---	---

 Durée de l'exercice précédent \* 

1	2
---	---



EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 1 9		3 1 1 2 2 0 1 8		
<b>ACTIF</b>		<b>Brut</b>	<b>Amortissements - Provisions</b>	<b>Net</b>	<b>Net</b>			
		<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012					
	Fonds commercial *							
	Autres *	014	016					
	Immobilisations corporelles *	028	030	70 412	62 431	7 981	4 339	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	5 000		5 000	5 000	
	<b>Total I (5)</b>	<b>044</b>	<b>048</b>	<b>75 412</b>	<b>62 431</b>	<b>12 981</b>	<b>9 339</b>	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052					
	Marchandises *	060	062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	19 527		19 527	20 612
		Autres * (3)	072	074	610		610	2 589
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	086	149 000		149 000	116 806	
	Charges constatées d'avance *	092	094					
		<b>Total II</b>	<b>096</b>	<b>098</b>	<b>169 137</b>		<b>169 137</b>	<b>140 006</b>
		<b>Total général (I+II)</b>	<b>110</b>	<b>112</b>	<b>244 549</b>	<b>62 431</b>	<b>182 118</b>	<b>149 345</b>

		<b>PASSIF</b>		Exercice N		Exercice N-1	
				NET 1		NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000		1 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		100		100	
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132	98 688		132 191	
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		51 480		(3 431)	
	Provisions réglementées	140					
		<b>Total I</b>	<b>142</b>		<b>151 268</b>		<b>129 860</b>
		<b>Total II</b>	<b>154</b>				
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	156		2 685			
	Emprunts et dettes assimilées	164					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	166		1 898		2 226	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	169	172	26 266		17 258	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....)	174					
	<b>Total III</b>	<b>176</b>		<b>30 849</b>		<b>19 485</b>	
	<b>Total général (I + II + III)</b>	<b>180</b>		<b>182 118</b>		<b>149 345</b>	

		RENOUVOIS					
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197			Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	9 357
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

3115 3115 3115  
LAMPSON

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

Formulaire obligatoire (article 202 Septies

A bis du Code Général des Impôts

Désignation de l'entreprise SAS 2A BTP

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le					Exercice N-1 clos le											
		13	1	1	2	2	0	1	9	13	1	1	2	2	0	1	8	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209					210								
	Production vendue	} biens	} intracommunautaires		215					214								
				} services *		217					218	189 718			137 774			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222											
	Production immobilisée *						224											
	Subventions d'exploitation reçues						226											
	Autres produits						230					1					222	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232					189 719					137 996		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234												
	Variation de stock (marchandises) *					236												
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238						438					2 497	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240												
	Autres charges externes * :	} (dont crédit bail :	} - mobilier	} 6 479	} - immobilier		242					28 809					41 648	
							244					3 151				1 073		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)					243												
	Rémunérations du personnel *						250					62 400					62 387	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252					29 393					29 528	
	Dotations aux amortissements *						254					5 714					5 592	
	Dotations aux provisions						256											
	Autres charges	} dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	} dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259													
				260														
Total des charges d'exploitation (II)						264					129 914					142 727		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						270					59 805					(4 730)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)					280					558					953		
	Produits exceptionnels (IV)					290					1 535							
	Charges financières (V)					294					211							
	Charges exceptionnelles	} dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	} dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		347													
					348													
Impôts sur les bénéfices *						306					9 122					(346)		
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)</b>						310					51 480					(3 431)		
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2																
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316												
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318												
	Provisions non déductibles *					322												
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324						9 122						
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	} 247	} écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	} 248		330						87						
					Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		249											
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998											
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999											
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																	997	
DÉDUCTIONS	Entrepri se nouvelles (44. septies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44. septies)	127		Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138						342	
	Reprise d'entrepri ses en diffi- culté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. septies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990							
	Divers dont ZFANG (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992							
										Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641							
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D																	350
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>		Bénéfice col. 1		Déficit col. 2		352					57 497						354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356												
	Déficits antérieurs reportables : * .....6...9 ont imputés sur le résultat :																	360
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b>		Bénéfice col. 1		Déficit col. 2		370					50 528						372	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	11 032		7 876
Matériel de transport	48 199		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 824		1 481
<b>TOTAL</b>	61 055		9 357
Prêts, autres immobilisations financières	5 000		
<b>TOTAL</b>	5 000		
<b>TOTAL GENERAL</b>	66 055		9 357

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			18 908	18 908
Matériel de transport			48 199	48 199
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			3 305	3 305
<b>TOTAL</b>			70 412	70 412
Prêts, autres immobilisations financières			5 000	5 000
<b>TOTAL</b>			5 000	5 000
<b>TOTAL GENERAL</b>			75 412	75 412

### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	8 443	3 572		12 015
Matériel de transport	46 450	1 749		48 199
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 824	393		2 217
<b>TOTAL</b>	56 717	5 714		62 431
<b>TOTAL GENERAL</b>	56 717	5 714		62 431

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	3 572				
Matériel de transport	1 749				
Matériel de bureau informatique mobilier	393				
<b>TOTAL</b>	5 714				
<b>TOTAL GENERAL</b>	5 714				

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

### Etat des provisions

Néant

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	5 000	5 000	
Autres créances clients	19 527	19 527	
Taxe sur la valeur ajoutée	240	240	
Débiteurs divers	370	370	
<b>TOTAL</b>	<b>25 137</b>	<b>25 137</b>	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 685	2 685		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 898	1 898		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 532	5 532		
Impôts sur les bénéfices	9 122	9 122		
Taxe sur la valeur ajoutée	9 529	9 529		
Autres impôts taxes et assimilés	840	840		
Groupe et associés	1 242	1 242		
<b>TOTAL</b>	<b>30 849</b>	<b>30 849</b>		

### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	10.0000	1 000			1 000

### Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

### **Evaluation des amortissements**

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Installations techniques	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans

### **Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### **Disponibilités en Euros**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### **Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Disponibilités	558
Total	558

### **Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 140
Dettes fiscales et sociales	256
Total	1 396

### **Charges et produits constatés d'avance**

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

#### Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction ou de gérance	Montant
Total	62 400
	62 400

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			39 900		39 900
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs			27 826		27 826
- exercice			6 479		6 479
Total			34 305		34 305
Redevances restant à payer					
- à un an au plus			6 479		6 479
- entre 1 et 5 ans			1 080		1 080
Total			7 558		7 558

**2A BTP**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : 80 Chemin des Martinets, 74150 SAINT EUSEBE**  
**534 064 589 RCS ANNECY**

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE**  
**DU 29 SEPTEMBRE 2020**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 51 480,05 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	51 480,05 euros
Un prélèvement sur les réserves	
- sur le compte "autres réserves"	20 019,95 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	71 500,00 euros
A titre de dividendes	71 500,00 euros
Soit 715,00 euros par action	

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition

commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 71 500,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2016 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2017 :

33 000,00 euros, soit 330,00 euros par titre

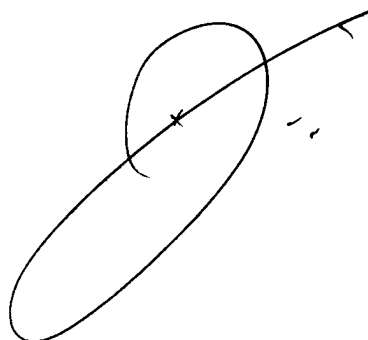
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 33 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2018 :

30 072,00 euros, soit 300,72 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 30 072,00 euros

Certifié conforme  
Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop with a horizontal line through it, and a small mark to the right.